

ESCROQUERIE APOLLONIA

Le contrôle judiciaire des notaires est allégé

La chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a grandement allégé, hier le contrôle judiciaire imposé à trois notaires, deux Aixois et un Marseillais, mis en examen pour faux en écritures publiques et complicité d'escroquerie en bande organisée. M^{rs} Jean-Pierre Brines, Cyril Courant et Philippe Jourdeneaud sont soupçonnés d'avoir pris part à l'escroquerie sur les investissements immobiliers réalisés par les clients de la société Apollonia, à Aix-en-Provence.

Les juges ont levé l'interdiction d'exercer leur activité professionnelle que leur avait imposée le juge d'instruction Catherine Lévy, il y a seize mois, au moment de leur remise en liberté

après plusieurs semaines de détention provisoire. La 1^{ère} chambre de la cour d'appel avait déjà levé les sanctions disciplinaires.

La chambre de l'instruction a par ailleurs annulé toutes les hypothèques sur leurs biens et nantissements de parts de SCI prises en garantie par la justice. Les cautions - allant de 150 000 à 300 000 euros - sont maintenues et payables en trois fois. *"C'est un premier pas vers la réhabilitation de ces professionnels qui contestent leur culpabilité"*, se félicite Christophe Bass, défenseur de M^{rs} Brines et Courant. M^e Moatti, avocat de Philippe Jourdeneaud, salue *"une décision équitable, un peu lente à intervenir"*.

L.L.